itaka escolapios

MANUEL D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

Manuel d'organisation et de fonctionnement
Réseau Itaka – Escolapios

Version: 28 octobre 2025

itaka escolapios

SOMMAIRE

1. Présentation 4
2. Charte programmatique du réseau Itaka - Escolapios. 5
3. Organisation du réseau Itaka - Escolapios 9
4. Fonctions de l'équipe de démarcation 16
5. Fonctions du coordinateur de démarcation 17
6. Exigences ou profil du coordinateur de démarcation 18
7. Communication entre la région de démarcation et le Réseau 19
8. Utilisation des ressources économiques 21
9. Autres aspects 23

1. PRÉSENTATION.

L'objectif du présent manuel est de présenter, dans un document unique, les critères et les orientations qui régissent Itaka - Escolapios en matière d'organisation et de fonctionnement en tant que réseau.

Le texte reprend tout d'abord les documents de référence préalablement approuvés par les entités fondatrices d'Itaka - Escolapios, l'Ordre et la Fraternité des Écoles Pies, tels que la Charte programmatique (2015) et le Document d'organisation du réseau (2022), qui constituent la base sur laquelle s'articule l'ensemble de ce manuel.

Il précise ensuite les fonctions des équipes et des coordinateurs de démarcation, en ajoutant une section sur les exigences et le profil de ces derniers, figures clés du bon fonctionnement d'Itaka - Escolapios.

Le manuel aborde ensuite certains aspects fondamentaux de la dynamique d'Itaka - Escolapios, tant au niveau interne que dans les projets avec lesquels nous promouvons la mission : la communication et l'utilisation de nos ressources, ainsi que quelques considérations pratiques finales, qui clôturent le document.

Le manuel est le fruit d'un travail coordonné par la commission exécutive, avec la participation des principaux responsables du réseau, y compris le patronat, qui l'a approuvé lors d'une réunion le 27 juin 2025. Toutefois, il ne doit pas être considéré comme un texte fermé et statique, mais reste ouvert à de nouveaux ajouts et améliorations dans la mesure où l'évolution du réseau l'exige ou le conseille.

Nous invitons tous les responsables du réseau Itaka - Escolapios à prendre connaissance de ce manuel, qui devra être diffusé aux équipes de démarcation et générales. Il doit servir de document de référence, en particulier pour les coordinateurs de démarcation, pour qui il peut être d'une grande aide pour se positionner dans la fonction qu'ils doivent exercer.

2. CHARTE PROGRAMMATIQUE DU RÉSEAU ITAKA - ESCOLAPIOS.

La Charte programmatique est le document institutionnel le plus important d'Itaka - Escolapios. Elle a été élaborée alors que le réseau existait déjà depuis plus de dix ans, dans le but de rassembler l'identité fondamentale d'Itaka - Escolapios au sein des Écoles Pies, ainsi que les engagements qu'implique l'appartenance à ce réseau.

La Charte programmatique a été signée dans le cadre du 47e Chapitre général (Esztergom, juillet 2015) par le Père Général de l'Ordre, le conseil général de la Fraternité (représentants des plus hautes instances : Ordre et Fraternité), ainsi que par le président du Réseau.

Le document a ensuite été ouvert à l'adhésion des démarcations et des fraternités des Écoles Pies, tant celles qui en faisaient déjà partie que celles qui ont décidé par la suite de rejoindre le réseau.

Le texte intégral de la Charte programmatique est reproduit ci-dessous.

Le Seigneur continue de nous appeler à suivre Jésus à la manière de Calasanz, en assumant le don et la responsabilité de revitaliser chaque jour le charisme et la mission piariste partout où l'Esprit nous conduit.
Ce charisme piariste est incarné par les religieux, mais aussi par de nombreux laïcs. La Fraternité, depuis sa reconnaissance comme réalité d'intégration charismatique, s'associe à l'Ordre pour enrichir les Écoles Pies et leur mission.
Partager le charisme, à partir de ces deux vocations complémentaires, nous conduit à cheminer ensemble dans la vie et la célébration de la spiritualité calasanctienne, à partager des éléments de vie sous différentes formes et à avancer main dans la main dans la mission piariste.
Itaka - Escolapios est une occasion de continuer à avancer sur cette voie commune de l'Ordre et de la Fraternité.

Itaka - Escolapios
est une entité créée et soutenue
par l'Ordre et la Fraternité des Écoles Pies,
en tant que plateforme de mission institutionnelle partagée
entre les deux réalités et avec tous ceux qui souhaitent collaborer.
Elle devient ainsi un espace d'intégration charismatique
et juridique collective
et en un réseau piariste qui inclut les démarcations
et les Fraternités piaristes qui y adhèrent
et explicitent dans un accord les aspects concrets partagés.
Avec tout cela, Itaka - Escolapios collabore à la
spiritualité, à la vie et à la mission des Écoles Pies.

Itaka – Escolapios

1. Collabore au renforcement des Écoles Pies et de leur mission, en mettant à leur disposition les ressources disponibles.
2. Elle promeut diverses invitations à participer aux Écoles Pies, en proposant notamment la vocation à la vie religieuse piariste et à la Fraternité.
3. Il répond, dans la mesure de ses possibilités, aux demandes qui lui sont adressées par l'Ordre ou les démarcations par l'intermédiaire de ses supérieurs avec leurs congrégations.
4. Il maintient un canal de communication permanent avec les responsables de l'Ordre, des démarcations et des fraternités qui participent au réseau.
5. Il s'organise avec la participation des personnes et des équipes proposées par les provinces et les Fraternités impliquées dans une équipe de démarcation et dans les sièges locaux appropriés.
6. Il fournit les ressources nécessaires au fonctionnement ordinaire des projets communs, en fonction des budgets approuvés d'un commun accord, et collabore à la recherche de financements pour répondre à des besoins nouveaux ou extraordinaires.
7. Il fournit en permanence des informations sur l'évolution d'Itaka - Escolapios et de ses projets à ses entités fondatrices (Ordre et Fraternité), à tous ceux qui collaborent à ses projets et à la société en général.

La Orden y las demarcaciones de las Escuelas Pías que participan en Itaka-Escolapios L'Ordre et les démarcations des Écoles Pies qui participent à Itaka - Escolapios

1. Reconnaissent le réseau Itaka - Escolapios comme une entité institutionnelle commune visant à promouvoir la vie et la mission piaristes, en le faisant connaître et en assumant les décisions qu'il prend légitimement par l'intermédiaire de ses organes de fonctionnement, toujours en communion avec les congrégations de démarcation respectives.
2. Ils placent Itaka - Escolapios dans leur organigramme (général, de démarcation et local) en encourageant la mise en place des équipes nécessaires et la coordination avec d'autres équipes.
3. Ils encouragent l'action d'Itaka - Escolapios dans les projets communs de chaque démarcation et également dans la conscience du réseau avec les autres lieux où Itaka - Escolapios est présent.
4. Ils favorisent la reconnaissance légale de la Fondation Itaka - Escolapios sur place. Si cela n'est pas possible, ils créent une entité similaire, liée à Itaka - Escolapios par un accord.

La Fraternidad General y las Fraternidades demarcacionales que participan en Itaka Escolapios. La Fraternité générale et les Fraternités de démarcation qui participent à Itaka - Escolapios.

1. Ils valorisent Itaka - Escolapios comme un espace de mission partagée entre l'Ordre et la Fraternité, en assumant ses objectifs et ses décisions.
2. Ils considèrent les projets et la vie d'Itaka - Escolapios comme les leurs, s'intéressant à tous, même si certains ne concernent pas directement la Fraternité ou chacun de ses membres.
3. Ils participent activement en apportant leur dîme de solidarité, en orientant le volontariat vers les projets piaristes, toujours en accord avec leur vocation particulière et avec l'implication et l'intérêt possibles dans chaque circonstance.
4. Ils participent aux différents moments et organes de fonctionnement d'Itaka - Escolapios, en particulier dans les sièges les plus proches.

La Congrégation générale et le conseil de la Fraternité générale font leur cette Charte programmatique d'Itaka - Escolapios et invitent les démarcations et la Fraternité intéressées à y adhérer.
L'adhésion de chaque démarcation et Fraternité impliquera également un accord annuel avec la commission exécutive du réseau Itaka - Escolapios, qui déterminera les projets communs, les responsables et leurs équipes, les objectifs et les budgets correspondants.

En foi de quoi, les soussignés ont signé cette Charte programmatique à Esztergom, le 9 juillet 2015.

Signé : au nom du conseil de la Fraternité générale	*Signé : Président d'Itaka - Escolapios*	*Signé : Père Général des Écoles Pies*

3. ORGANISATION DU RÉSEAU ITAKA - ESCOLAPIOS.

(Document élaboré par la commission exécutive, modifié par le Patronat et approuvé par la Congrégation générale et le Conseil général de la Fraternité. 13 juillet 2022)

1. **Critères généraux:**
   - Tous les mandats ont une durée déterminée dès leur nomination.
   - Ils peuvent être renouvelés dans leurs fonctions si les organes qui les nomment en décident ainsi. Ils peuvent également être révoqués par ces organes, s'ils en décident ainsi, à tout moment.
   - On s'efforce toujours de constituer des équipes soudées et efficaces.
   - On cherche également à prendre en compte les différentes sensibilités dans la composition des différentes équipes du réseau : religieux et laïcs, différents pays, hommes et femmes, contributions de chacun...
   - L'organisation d'Itaka - Escolapios tiendra compte et s'adaptera à la diversité des contextes, des moments et des exigences de la réalité dans chaque lieu du réseau.
   - La communication entre les différentes équipes du réseau sera soignée afin de favoriser la coresponsabilité et l'harmonie dans la promotion de la mission piariste et dans l'accompagnement de chaque circonscription et de chaque lieu.

2. **La congrégation générale et le conseil de la Fraternité générale** ont, conjointement, la responsabilité maximale dans la gouvernance du réseau Itaka - Escolapios.
   - Ils veillent à la mission du réseau qui consiste à promouvoir la mission institutionnelle commune et la croissance de l'Ordre et de la Fraternité dans leur cheminement commun.
   - Ils sont en contact permanent avec les responsables immédiats du réseau, principalement le président et la

coordination générale, afin d'être bien informés et d'orienter le fonctionnement du réseau lorsqu'ils le jugent opportun.
- Conformément au principe de subsidiarité, ils favorisent le fonctionnement propre à chaque démarcation et à chaque œuvre partagée, en facilitant la responsabilité de la congrégation de démarcation et, le cas échéant, du conseil de la Fraternité correspondante dans son domaine.

3. **Le conseil consultatif** se réunit tous les trois ans, à titre consultatif, participatif et d'écoute, à la convocation du président/de la présidente et avec les membres suivants :
   - La Congrégation générale de l'Ordre.
   - Le conseil de la Fraternité générale.
   - Les supérieurs majeurs des démarcations participant au réseau.
   - Un membre du conseil de chaque Fraternité participant au Réseau.
   - Le conseil d'administration.
   - La commission exécutive.
   - Les coordinateurs/trices des équipes générales.
   - Les coordinateurs/coordinatrices des équipes nationales ou de la démarcation.
   - Les personnes invitées par le Patronat.

   Certaines de ces personnes, ou d'autres personnes intéressées, pourraient participer virtuellement si cela s'avère opportun.

4. Le **patronat** est l'équipe permanente du conseil consultatif. Il est également responsable de la Fondation en Espagne et dans les autres pays où cette entité est légalement reconnue (à l'instar des autres entités reconnues dans d'autres pays avec leur conseil d'administration ou leur équipe de direction).
   Ses membres ont la responsabilité d'informer et de responsabiliser les personnes qui les ont élus, de conseiller le fonctionnement du réseau international dans une optique internationale et d'aider la commission exécutive dans son travail.

À cette fin, outre la réception d'informations par les canaux établis (réunions ordinaires, transmission de procès-verbaux et autres documents, etc.), il sera présent dans les affaires du Réseau, de manière générale et, selon les situations, par les moyens les plus appropriés : espace de travail virtuel, réunions extraordinaires, réunions conjointes avec la commission exécutive ou participation à ses réunions, consultations à des moments déterminés, en particulier lors de la prise de décisions particulièrement importantes pour le réseau ou pour une démarcation en particulier, rapports spécifiques, etc. Les membres du patronat peuvent demander des éclaircissements et suggérer des initiatives à la commission exécutive quand ils le souhaitent.

De même, le Patronat sera chargé de définir, sur proposition de la commission exécutive, l'organigramme général du Réseau en ce qui concerne les équipes générales.
Il sera composé des membres suivants :

- Le président ou la présidente du réseau, qui sera également président ou présidente du patronat.
- Les provinciaux en Espagne des provinces participant au Réseau.
- Un représentant de chaque fraternité en Espagne participant au réseau, nommé par son conseil.
- Un membre de la Congrégation générale de l'Ordre, nommé par celle-ci.
- Un membre du Conseil de la Fraternité générale, nommé par celui-ci.
- À l'initiative des précédents, et avec l'accord du patronat lui-même, avec l'approbation de la congrégation et du conseil de la Fraternité générale, d'autres membres peuvent être inclus afin d'assurer une plus grande participation et une plus grande présence.
- Le patronat choisira parmi ses membres un vice-président, un secrétaire et, si nécessaire, un trésorier. La durée de ces mandats correspondra à leur permanence au sein du patronat.

La durée du mandat sera de quatre ou six ans, selon le domaine de leur nomination, provincial ou général. La personne qui nomme les membres est toujours libre de fixer une durée inférieure si elle le juge opportun.

Il est possible que les membres de ce patronat, en tant qu'équipe permanente du conseil consultatif et du réseau, participent pleinement, même s'ils ne sont pas reconnus par la législation espagnole.

En outre, le conseil d'administration pourra décider que d'autres responsables du réseau assistent à ses réunions en tant qu'invités, de manière ponctuelle ou permanente.

5. **Le président ou la** présidente du réseau, du conseil consultatif et du conseil d'administration est élu(e) en concertation avec la congrégation générale et le conseil de la Fraternité générale, pour une période de six ans, ou moins si cela est décidé lors de cette concertation.
   - Il/elle représente le réseau Itaka - Escolapios.
   - Il dirige le conseil consultatif et le patronat.
   - Il fait partie de la commission exécutive.
   - Il est en contact permanent avec le coordinateur général.
   - Il communique régulièrement avec la congrégation générale et le conseil de la Fraternité générale.
   - Il est à la disposition des supérieurs des démarcations et de leurs congrégations, ainsi que des conseils des Fraternités participant au Réseau.

6. **Le coordinateur général** du réseau, qui est également coordinateur de la commission exécutive, est élu en concertation avec la congrégation générale et le conseil de la Fraternité générale, après avoir entendu le patronat, pour une période de six ans, ou moins si tel est décidé.
   - Il dirige la commission exécutive.
   - Avec celle-ci, il dirige les équipes générales, accompagne et soutient les équipes de démarcation dans leur travail.

- Il est en contact permanent avec le président.
- Il est en communication régulière avec la congrégation générale et le conseil de la Fraternité générale.
- Il est à la disposition des supérieurs des démarcations et de leurs congrégations, ainsi que des conseils des Fraternités participant au Réseau.

7. La **commission exécutive** est l'équipe opérationnelle de direction du Réseau. Elle sera composée des membres suivants :
   - Le/la président(e) du réseau.
   - Le/la coordinateur/trice général(e).
   - D'autres membres nommés par le Patronat, sur proposition du président et du coordinateur général, qui devront préalablement consulter les personnes et les équipes concernées et obtenir l'accord de la congrégation et du conseil de la Fraternité générale. La durée du mandat sera de six ans ou moins si tel est décidé.

8. Les **équipes générales** sont chargées d'accompagner et de promouvoir dans tout le réseau les principaux domaines d'activité d'Itaka - Escolapios : formation, volontariat, sensibilisation, communication et gestion des ressources, ou ceux qui pourraient voir le jour à l'avenir, sur décision du patronat à la proposition de la commission exécutive.
   Leur composition est la suivante :
   - Les coordinateurs sont élus par la commission exécutive pour un mandat de quatre ans ou moins, si celle-ci en décide ainsi.
   - Les autres membres sont nommés par la commission exécutive sur proposition de la coordination de l'équipe, pour une période annuelle renouvelable.

9. Les **équipes de démarcation** (ou nationales) dirigent Itaka - Escolapios dans le cadre de la démarcation (ou du pays) correspondante.
   Elles sont composées :
   - Le coordinateur, nommé par la commission exécutive sur proposition du supérieur de démarcation correspondant, en concertation avec le conseil de la Fraternité et/ou l'équipe

provinciale de présence s'il en existe une, généralement pour un mandat de quatre ans.

- Les autres membres sont nommés par le supérieur de démarcation, avec l'avis du conseil de la Fraternité et/ou de l'équipe provinciale de présence, le cas échéant, après avoir entendu le coordinateur de démarcation, généralement pour un mandat de quatre ans.

10. Les **équipes du siège** dirigent Itaka - Escolapios dans le cadre de la présence locale correspondante.
    Sauf disposition contraire des statuts de la démarcation, le coordinateur et les membres de ces équipes sont nommés par le supérieur de démarcation, avec le Conseil de la Fraternité le cas échéant, sur proposition de l'équipe de démarcation, et après consultation du conseil local de la Fraternité et/ou de l'équipe locale de présence, le cas échéant. La durée de leur mandat sera celle jugée appropriée, normalement quatre ans.

11. Après leur **adhésion formelle au Réseau par la signature de la Charte programmatique**, les démarcations et les Fraternités élaborent un **plan annuel** qui constitue un outil essentiel pour la participation et le fonctionnement des projets.
    - Ce plan peut comporter des éléments bisannuels, quadriennaux ou même à plus long terme, tels que des projets communs, des objectifs, etc.
    - Ce plan détermine les travaux et projets communs, les objectifs spécifiques, les équipes et les personnes responsables, les budgets...
    - Ce plan, qui doit être approuvé par la congrégation et le conseil de la Fraternité correspondante, ainsi que par la commission exécutive, devient une procédure qui, grâce à lui, facilite la coresponsabilité, la participation et l'efficacité grâce à son processus d'amélioration continue.

12. Le réseau international Itaka - Escolapios ne peut oublier, selon le **principe de subsidiarité**, la référence fondamentale dans chaque démarcation, fraternité, présence locale et œuvre.
    À cette fin :
    - L'objectif fondamental d'Itaka - Escolapios est de collaborer à la bonne organisation de la démarcation, à la place qui convient au sein de cette organisation, ainsi qu'en ce qui concerne la Fraternité et la mission partagée.
    - Il est important de collaborer à la croissance de la Fraternité dans tous les domaines et, surtout, dans la mission partagée avec la démarcation elle-même et au sein du Réseau.
    - Nous recherchons la place idéale pour Itaka - Escolapios dans l'organisation de l'Ordre, de la province, de la Fraternité et dans chaque présence afin de progresser dans la vie et la mission partagées.
    - Nous encourageons le recrutement et la formation de personnes qui, selon leur vocation et leurs capacités, participent aux Écoles Pies et à leur mission, en particulier à travers les projets d'Itaka - Escolapios.
    - Outre la participation de toutes les personnes liées à Itaka - Escolapios dans les organes déjà mentionnés, nous encourageons les initiatives et les canaux de propositions et de suggestions dans tous les domaines.
    - Le réseau international Itaka - Escolapios se concrétise dans chaque Démarcation, chaque pays et chaque présence de la manière la plus appropriée, dans le but d'avoir le rôle nécessaire, la conscience d'être une réalité propre et en communion avec le reste du réseau, ainsi que la coresponsabilité nécessaire au bon fonctionnement local, de démarcation et général.

4. FONCTIONS DE L'ÉQUIPE DE DÉMARCATION.

Les équipes de démarcation (ou de pays) dirigent Itaka - Escolapios dans le cadre de la démarcation (ou du pays) correspondante.

L'équipe de démarcation (ou du pays) :

- Favorise la connaissance du réseau Itaka - Escolapios en tant que plateforme de mission partagée.
- Élaborez la proposition de plan annuel qui réponde au plan stratégique du Réseau et aux besoins de la démarcation afin de la présenter à la congrégation de démarcation, au conseil de la Fraternité (le cas échéant) et à la commission exécutive.
- Il élabore un calendrier des activités annuelles ordinaires, communes à toutes les présences ou sièges.
- Il est responsable de l'exécution du plan annuel et de son évaluation.
- Il assure le suivi des projets d'Itaka - Escolapios.
- Il diagnostique la nécessité de nouveaux projets et accompagne leur élaboration.
- Il constitue les équipes de démarcation (formation, volontariat, communication, sensibilisation et gestion des ressources), avec leurs coordinateurs respectifs, afin de promouvoir ces domaines.
- Il accompagne et évalue le fonctionnement des équipes du siège.
- Il reste en contact permanent avec la congrégation et la fraternité de démarcation.
- Il veille à la formation de ses propres membres et équipes, y compris à la formation à l'identité piariste.
- Il encourage la participation des personnes de la démarcation aux équipes générales du Réseau.
- Il donne des orientations relatives au fonctionnement et à la gestion (règlements, protocoles, utilisation des recettes locales, etc.).
- Il est responsable du fonctionnement économique et de l'exécution du budget, en encourageant les initiatives visant à collecter des ressources et à assurer la durabilité.
- Il veille au respect des politiques et des protocoles du réseau (transparence économique, protection de l'enfance et de la jeunesse, prévention des abus, etc.).

5. FONCTIONS DU COORDINATEUR DE DÉMARCATION.

- Il/elle représente Itaka - Escolapios dans la démarcation.
- Il convoque, organise et anime les réunions de l'équipe de démarcation.
- Il présente le plan annuel à la congrégation de démarcation, à la Fraternité le cas échéant, et à la commission exécutive pour approbation.
- Il reste en contact permanent avec la congrégation de démarcation, la Fraternité et d'autres domaines de mission de démarcation.
- Il/elle reste en contact permanent avec la commission exécutive et, s'il n'y a pas de responsables spécifiques, avec d'autres équipes du réseau (gestion des ressources, soutien aux projets, communication, bénévolat, formation et sensibilisation), en assistant à leurs réunions.
- Il accompagne les coordinateurs des sièges en restant en contact fréquent avec chacun d'entre eux.
- Il est responsable du fonctionnement des équipes d'Itaka - Escolapios dans la démarcation, en veillant à leur bon rendement sur les plans économique, administratif et juridique.
- Il garantit la sélection et la formation des personnes qui permettent le développement des projets, des plans et le rendement de comptes.

6. EXIGENCES OU PROFIL DU COORDINATEUR DE DÉMARCATION.

- Il s'agit d'une figure de référence à laquelle s'adresser dans toute la démarcation, y compris les réalités locales, en cas de besoin d'accompagnement.
- Personne ayant une identité chrétienne et piariste (religieuse ou laïque et, si possible, membre de la Fraternité ou à un stade avancé du Mouvement Calasanz).
- Disponibilité pour répondre à ses fonctions et aux besoins prioritaires d'Itaka - Escolapios dans l'ensemble de la démarcation.
- Disponible pour voyager.
- Capacité à travailler en équipe.
- Capacité à diriger et à gérer des ressources humaines et économiques.
- Capacité à s'organiser et à planifier.
- Communication assertive.
- Disposition à s'intégrer dans les équipes de la démarcation et dans les équipes du réseau Itaka - Escolapios, ou bonne communication avec celles-ci.
- Familier avec les technologies numériques (réseaux sociaux, applications d'appel vidéo, outils bureautiques, etc.).
- Disponibilité pour se former à tout ce qui requiert son engagement au sein d'Itaka - Escolapios.

7. COMMUNICATION ENTRE LA RÉGION DE DÉMARCATION ET LE RÉSEAU.

La démarcation doit :

- Présenter le plan annuel et le budget à la commission exécutive dans les délais fixés.
- Participer au conseil consultatif.
- Participer aux convocations du réseau.
- Organiser des réunions de suivi avec la commission exécutive, le coordinateur général ou d'autres responsables par l'intermédiaire de la personne déléguée, que ce soit à la demande du réseau ou de la coordination de démarcation.
- Informer la commission exécutive des faits importants de la démarcation.
- Se tenir au courant des informations partagées sur les canaux de communication du réseau (courrier institutionnel, site web, plateforme Microsoft Teams, réseaux sociaux).
- Demander l'accord préalable du réseau par l'intermédiaire de la commission exécutive pour les décisions suivantes relevant du domaine de démarcation :

    - Embauche et licenciement du personnel au service d'Itaka - Escolapios dans les bureaux de démarcation et les sièges (cette autorisation n'est pas requise dans le cas du personnel affecté uniquement à des projets spécifiques).
    - Modifications importantes du plan annuel approuvé ou de l'exécution des postes budgétaires.
    - Accords et alliances avec des institutions et des entités de niveau supérieur à la démarcation, tant piaristes qu'externes.
    - Prises de position publiques sur des questions dépassant le cadre de la démarcation.
    - Utilisation du nom et de l'image d'Itaka - Escolapios dans des affaires qui, en raison de leur importance, engagent le réseau.

- Campagnes de solidarité locales.
- Présentation de projets et demandes d'aide à des entités avec lesquelles le réseau travaille déjà ; recherche de ressources pour la mise en œuvre de nouveaux projets partagés au sein d'Itaka - Escolapios.
- Participation à des réseaux et des plateformes locaux.

Les canaux de communication sont les suivants :

- Le courrier électronique institutionnel. Le courrier électronique utilisé dans le Réseau sera celui de l'entreprise (@itakaescolapios.org). Les coordinateurs de démarcation disposeront d'un compte qu'ils devront utiliser dans leurs communications électroniques et, dans la mesure du possible, ils veilleront à ce qu'il soit également utilisé dans leur démarcation par les autres responsables, le personnel et les collaborateurs d'Itaka - Escolapios.
- Plateforme Microsoft Teams. Les équipes du réseau utilisent l'outil de travail collaboratif Microsoft Teams pour les vidéoconférences, l'échange d'informations et le partage de fichiers. Les coordinateurs de démarcation doivent au moins l'utiliser comme outil de travail habituel pour leur communication avec le réseau.

Bonnes pratiques recommandées :

- Maintenir une communication proactive.
- Informer en temps utile des changements ou des difficultés.
- Promouvoir une culture de collaboration en réseau, où les démarcations partagent leurs apprentissages entre elles.
- Promouvoir des espaces de rencontre pour un dialogue synchrone.

8. UTILISATION DES RESSOURCES ÉCONOMIQUES.

L'une des caractéristiques du réseau Itaka - Escolapios réside dans l'utilisation ordonnée des ressources économiques, toujours dans le but de les investir dans tout ce qui contribue à générer des processus d'éducation et de développement des personnes les plus vulnérables.

8.1. Criteres generaux.

À partir de l'utilisation ordonnée des biens, nous travaillons :

a. En structurant nos politiques administratives et économiques en veillant toujours à la dignité de chaque personne et au bien commun.
b. En mettant en place une structure organisée pour collecter des fonds en nous associant à des entreprises et des donateurs dont les valeurs coïncident avec celles du réseau Itaka - Escolapios.
c. À partir d'une vision humaniste de l'utilisation de l'argent.
d. En recherchant la meilleure utilisation possible des ressources humaines, matérielles et économiques.
e. En investissant strictement dans l'amélioration des besoins que nous essayons de combler.
f. En essayant toujours de générer du développement, en particulier pour les enfants et les jeunes qui ont moins de chances de s'en sortir.
g. En exerçant une gestion humaine et chrétienne des ressources.
h. En réalisant des inventaires et en essayant de maximiser les ressources.
i. En établissant des budgets mûrement réfléchis et approuvés.
j. En assurant un suivi strict du budget approuvé.
k. En réalisant des évaluations administratives, des rapports et des comptes rendus avec une totale transparence et dans le plein respect de la responsabilité que nous assumons.
l. Dans un esprit de transparence totale.

En investissant dans tout ce qui contribue à générer des processus d'éducation et de développement des personnes les plus vulnérables :

a. En réponse claire au charisme de Calasanz.
b. En générant, avec les ressources disponibles, des possibilités de développement intégral pour les enfants et les jeunes que nous accompagnons.
c. En provoquant des processus de développement partagés là où nous nous trouvons.
d. En étant sensibles aux réalités des différentes formes de pauvreté auxquelles nous sommes confrontés là où nous sommes présents et en étant à l'origine de relations plus justes.
e. En promouvant, en encourageant et en investissant dans la formation d'un volontariat engagé et efficace.
f. En renforçant l'éducation intégrale comme instrument idéal pour promouvoir le développement personnel et communautaire des personnes défavorisées.
g. En favorisant le développement culturel à travers toutes sortes d'activités d'animation éducative, d'intégration, de travail en équipe et de solidarité.
h. En nous occupant de l'éducation formelle, non formelle, de l'éducation pour les loisirs et de toute activité qui contribue au développement personnel et communautaire.
i. En accompagnant constamment nos agents et nos bénévoles.
j. En travaillant avec un sens et une structure clairs du RÉSEAU qui aident à atteindre les objectifs fixés.
k. En accordant une attention particulière au processus des personnes vers lesquelles nous orientons notre action.
l. En promouvant, à partir de notre mission, la construction d'un monde plus proche du Royaume de Dieu.

8.2. Aspects pratiques.

Le principal outil pour le fonctionnement économique entre le Réseau et les démarcations est le budget annuel approuvé dans le cadre du plan annuel.

Le Réseau :

- Élabore le budget général du réseau Itaka - Escolapios.
- Répond, dans la mesure du possible, aux besoins de chaque démarcation, en tenant compte des priorités fixées dans le plan

stratégique et du degré de participation de chaque démarcation à Itaka - Escolapios.
- Il rend compte à l'Ordre, à la Fraternité générale, aux démarcations et fraternités participantes et à leurs donateurs.

Les démarcations :
- Elles élaborent leur budget annuel en fonction des besoins réels et des disponibilités budgétaires du réseau.
- Elles travaillent activement à la recherche de ressources pour soutenir le budget ordinaire.
- Elles partagent leurs informations économiques avec le réseau en toute transparence.

9. AUTRES ASPECTS.

- Itaka - Escolapios, dans les différents contextes, partage un nom, un logo et une image de marque uniques. Le manuel d'entreprise élaboré par l'équipe générale de communication sera suivi sans créer de variations du nom ou du logo.

- Chaque démarcation pourra créer les profils sur les réseaux sociaux qu'elle jugera opportuns. Le site web (www.itakaescolapios.org) est unique pour l'ensemble du réseau.

- Les langues officielles du réseau sont l'espagnol, l'anglais, le français et le portugais. Les documents officiels du réseau et, dans la mesure du possible, tous les contenus seront proposés au moins dans ces langues.

MANUEL D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

itaka escolapios